




Réf : 3\_tata\_3\_4\_x302


**Titre : Les mécanismes de financement et les services assurés par la CCG**

Journée d'études à Guelmim

Publié le : 23.05.2009 | 06h17

*Les mécanismes de financement et les services assurés par la Caisse centrale de garantie (CCG) pour encourager l'auto-emploi ont été au centre d'une journée d'études organisée, jeudi à Guelmim, par l'initiative pour la promotion de l'emploi et le développement au profit de ses cadres et des représentants de banques à la région Guelmim-Es-Smara.*

 Au cours de la rencontre, qui s'est déroulée en présence, notamment de Ahmed Himdi, wali de la région de Guelmim-Es-Smara, gouverneur de la province de Guelmim, le directeur général de la CCG, Houcine Itaoui, a expliqué que la Caisse est l'un des instruments efficaces de l'Etat visant à promouvoir l'investissement.

 La CCG est un mécanisme de l'Etat qui contribue à donner une impulsion à l'initiative privée en encourageant la création, le développement et la modernisation des entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises (PME).

M. Itaoui a, également, précisé que les principaux domaines d'activité stratégiques de la CCG couvrent la garantie des crédits d'investissement, d'exploitation en faveur des entreprises exportatrices, de restructuration financière de l'entreprise, le cofinancement avec les banques des programmes d'investissement et d'innovation, la garantie des prêts au logement social.

Pour renforcer son rôle dans le financement des PME, la CCG a adopté un plan de développement pour la période 2009-2012 qui s'articule autour de l'axe principal suivant : présenter un produit visant à favoriser une plus grande proximité avec les banques et les entreprises à travers la création de centres d'affaires dans les principales villes du Royaume.

M. Itaoui a, aussi, indiqué que l'objectif de la garantie est de faciliter l'accès au financement des entreprises, en particulier les PME. La garantie agit par le biais du partage du risque supporté par la banque. Elle bénéficie, d'une part, à la banque en lui permettant de financer des opérations qu'elle aurait, soit écartées, soit financées, à des



conditions moins intéressantes et, d'autre part, aux entreprises, en leur permettant d'accéder au financement dans de meilleures conditions.

Ainsi, la garantie permet de réduire les coûts des financements et d'améliorer la relation entre les banques et les entreprises, s'est félicité le directeur général de la CCG.

De son côté, Abdelaziz Bounakhla, chef du département des fonds à la Caisse centrale de garantie a exposé les produits proposés par la CCG pour assurer les bons financements, évoquant, à cet égard, «Damane Crea», produit destiné à garantir les crédits bancaires à moyen et long termes pour le financement de la réalisation des projets d'investissement, «Damane Dev», produit visant l'extension et la modernisation des entreprises, «Damane exploitation», produit visant à garantir les crédits à court terme pour les besoins d'exploitation des entreprises exportatrices.

Abdelaziz Bounakhla a, en outre, cité «Damane Istimrar», une gamme de produits visant la restructuration financière de l'entreprise, garantissant des crédits de consolidation des dettes bancaires au titre des crédits d'investissement et d'exploitation, garantissant les facilités de paiement accordés par les établissements bancaires aux entreprises exportatrices (moratoire 2009).

Créée en 1949, la Caisse centrale de garantie est une institution publique à caractère financier, assimilée à un établissement de crédit.

Partenaire naturel des banques, la CCG a conclu avec celles-ci des conventions de coopération relatives à l'utilisation des produits de garantie de la CCG destinés aux entreprises.

**SOURCE : WEB**

